



Réunion du 16 janvier 2020

Présents : Marie-Pierre BAROUX, Olivier BERTHET, Catherine CHAMOMARD, Pascal FAYOLLE, Emeric FORESTIER, Andrée GAUTHIER, Nadine GONIN, Sylvie JAMBON, Fabrice LONGEFAY, Yves MATHIEU, Maurice MEGARES, Laurent METGE-TOPPIN, Martine MORION, Martin TRESCA

Secrétaire de séance : Emeric FORESTIER

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du conseil municipal du 12 décembre 2019.

1 Création d'un poste à temps complet dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs

Monsieur le Maire rappelle que Mme Agnès Vieira va muter à la commune d'Arnas à compter de fin février. Une vacance d'emploi a été publiée sur le site du Centre de Gestion du Rhône et une publicité a été faite dans toutes les communes environnantes. La commune a reçu quinze candidatures et trois ont été retenues pour un entretien. Suite à cet entretien, Mme Emmanuelle Champmartin-Maréchal a été retenue. Elle commencera ses fonctions à partir du 20/1/2020 afin d'être en doublon avec Agnès Vieira les premières semaines. Yves Mathieu propose de créer un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratif à temps complet afin de permettre son recrutement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

2 Suppression du poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1/3/2020

Monsieur le Maire propose de supprimer le poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} mars 2020, ce poste étant occupé par Mme Vieira qui ne fera plus partie des effectifs de la commune à cette date.

3 Fixation de la participation des parents pour le repas au restaurant scolaire pour l'année scolaire 2020/2021

Fabrice Longefay, adjoint aux affaires scolaires et périscolaires informe que la commission propose de ne pas augmenter le prix total (surveillance du temps méridien et repas au restaurant scolaire) payé par les familles qui est actuellement de 3.60 €. En revanche, devant le nombre important d'oublis d'inscriptions, la commission propose de majorer les repas non réservés par l'intermédiaire du logiciel de 1.40 € soit un coût de 5 €. RPC a augmenté le prix de vente du repas depuis le 1/10/19 de 3 centimes TTC. Andrée Gauthier indique qu'une augmentation de 5 centimes par repas est faite habituellement chaque année et propose de reconduire cette augmentation afin d'éviter une grosse augmentation dans les années futures. Marie-Pierre Baroux rappelle qu'elle est pour des tarifs en fonction du quotient familial. Il lui est rappelé que les familles ayant des problèmes financiers sont aidées par le CCAS. Emeric Forestier indique qu'il est normal d'appliquer une majoration aux familles qui oublient d'inscrire leurs enfants et rappelle que ces oublis génèrent des problèmes d'intendance et qu'il est possible d'inscrire les enfants pour toute l'année sur le logiciel. Fabrice Longefay indique que cette faculté est rappelée régulièrement en conseil d'école et par le secrétariat. Il indique également que la fourniture des bols en plastique par RPC sera remplacée par une dotation de bols en verre dans le but de réduire notre impact environnemental. Les bols cassés seront facturés 0.73 € HT/bol. Le coût d'un repas pour la commune est de 5 €.

Après discussion, le conseil municipal décide à la majorité (12 voix pour et une voix contre), la majoration de 1.40 € par repas pour les familles n'ayant pas inscrits leurs enfants par l'intermédiaire du logiciel à compter de la rentrée scolaire 2020/2021.

Arrivée de Maurice Mégarès

Le conseil municipal décide à la majorité (7 voix pour, 6 voix contre et une abstention) d'augmenter le prix du repas de 5 centimes soit 3.65 € à compter de l'année scolaire 2020/2021.

4 Fixation de la participation des parents pour la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2020/2021

Fabrice Longefay rappelle les prix de la garderie périscolaire à savoir :

Matin : 1.20 € de 7h30 à 8h20

Soir : 1.20 € de 16h30 à 17h30 et 1.20 € de 17h30 à 18h30. Toute heure commencée est due. Il informe que la commission « affaires scolaires et périscolaires » propose de conserver les mêmes tarifs pour l'année 2020/2021.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

5 Approbation du règlement relatif à la collecte des déchets ménagers et assimilés élaboré par la CAVBS

Yves Mathieu informe que la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône a élaboré un règlement concernant la collecte des déchets ménagers et assimilés. Ce dernier a été joint à la convocation. Il a déjà été approuvé par la CAVBS le 27 novembre 2019. Andrée Gauthier indique qu'il n'existait pas de règlement auparavant. Laurent Metge-Toppin demande à ce que ce dernier soit mis en ligne sur le site internet afin que chaque habitant puisse en prendre connaissance.

Le conseil municipal approuve ce règlement à l'unanimité.

6 Rapport d'activité 2018 de la CAVBS

Andrée Gauthier commente le rapport d'activité de la CAVBS concernant 2018 : points forts de l'année, le budget, l'attractivité économique, touristique et culturelle, l'assainissement, l'eau potable, la collecte des déchets ménagers, tri sélectif, l'aménagement de l'espace, GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations), le nouveau gestionnaire du Nautile, le lancement de la ZAC Ile Porte, la fusion des trois offices du tourisme et le lancement de la halte fluviale.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

DIA :

- Maison Rue du château: Avis favorable

Questions diverses :

Travaux : Yves Mathieu indique que les travaux d'accessibilité des WC publics sont en cours.

Travaux école restaurant scolaire : Yves Mathieu indique qu'il n'y a pas eu d'avancement des travaux depuis les vacances de Noël. Martin Tresca ayant assisté à la dernière réunion de chantier indique qu'il n'y a pas de retard dans le chantier.

Voirie :

Monsieur le Maire indique que les travaux de la rue Louis-Gaspard Dupasquier vont reprendre le 20 janvier 2020 pour une durée d'un mois afin de séparer les eaux usées des eaux pluviales. La circulation va donc être à nouveau perturbée. Emeric Forestier indique qu'il faudrait prévenir les parents qui emmènent les enfants à l'école élémentaire.

Concernant les canalisations d'eau potable changées, Yves Mathieu informe que des analyses ont été faites avant que l'eau soit remise dans les nouvelles canalisations.

Rue Dupasquier :

Yves Mathieu, maire indique qu'une réunion publique sera organisée en collaboration avec la Communauté d'agglomération à la salle des fêtes le 13 février 2020 à 19h afin d'expliquer les travaux sur cette voie. Il informe que dans un premier temps, des essais seront faits : des quilles matérialiseront les futurs trottoirs, des coussins berlinois seront posés, ce sera un sens unique et des mesures de vitesse seront faites. Ces essais devraient commencer en avril prochain.

Centre de loisirs :

Marie-Pierre Baroux informe qu'aucune solution n'a pour l'instant été trouvée afin d'accueillir les enfants du centre de loisirs pour déjeuner à midi, le bungalow devant être enlevé en juillet afin de permettre la création de la cour. Elle informe que la commune de Salles-Arbuissonnas a dit ne pas pouvoir accueillir le centre de loisirs et ne pas avoir de réponse de la commune de Saint Julien. Fabrice Longefay regrette encore une fois que les communes partenaires ne soient pas plus impliquées. Andrée Gauthier propose de créer un groupe de travail afin d'essayer de résoudre ce problème au plus vite. Elle indique qu'une réunion aura lieu lundi avec l'association des familles et les commissions « enfance et jeunesse » des trois communes.

Divers :

Yves Mathieu demande à Martin Tresca, pour des raisons de santé de suivre le chantier de l'école-restaurant scolaire.

Ce dernier accepte.

Plusieurs membres du conseil s'étonnent que ces travaux ne soient pas suivis par l'adjoint aux travaux.

Prochaine réunion du conseil municipal : 11 Février 2020 à 20h